

# L'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité et des Associations représentatives

N° 7

DECEMBRE 2001

## Edito

### **"N'oublions pas !**

Ecuelles, 11 novembre 2001.

Un groupe de personnes, transis dans le froid glacial de cette journée d'un hiver qui se veut précoce, est prête à aller célébrer le souvenir des Poilus de la "Grande Guerre" tombés sur le Champ d'honneur.

Ils sont là, les Anciens Combattants des guerres du 20<sup>ème</sup> siècle.

Ils sont là, avec leurs souvenirs, leurs douleurs leurs cicatrices recueillis derrière leurs porte-drapeaux.

Ils sont là, accompagnés de leurs conjoints et avancent, lentement, vers le monument aux Morts.

Ils sont tous là, derrière les Elus. Sauf... les Enfants d'Ecuelles.

Comme l'écrivait Jacques Floch, Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, lors de son message du 11 novembre 2001 :

"... Commémorer le 11 novembre, c'est accomplir notre devoir de mémoire à l'égard de ceux qui nous ont légué les valeurs républicaines et donné des repères moraux pour l'approche d'un avenir que l'on veut toujours meilleur et solidaire.[...] S'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première fois le jour de leur décès, la seconde fois, lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours préserver leur souvenir."

Alors, pour notre Liberté, Egalité, Fraternité,  
N'oublions pas !



Alain GIRAULT  
Adjoint au Maire

## URGENT - Carte Imagin'R

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, suite au désengagement de l'Etat, les enfants d'Ecuelles se rendant au Collège de Moret ne bénéficieront plus du transport par circuit spécial.

Une ligne régulière desservant le collège sera créée. Il convient, si vous souhaitez que votre enfant continue à être transporté que vous achetiez la carte Imagin'R.

Le contrat d'abonnement est à retirer de toute urgence en Mairie et à retourner au centre régisseur.

Il doit être préalablement complété et devra être tamponné par l'Etablissement scolaire.

Cet abonnement coûte 832 F (126,84 EUR), avec possibilité de paiement en plusieurs fois.

La municipalité contribue pour sa part, à ce nouveau transport, en versant une contribution annuelle de 160 000 francs (24 392 EUR).

## L'EURO

Durant ces derniers mois, nous vous avons apportés des informations relatives à notre changement de monnaie. Cette transposition franc/euro sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (les Etrennes... en euro !).

A partir du 15 décembre, vous pourrez commencer à échanger dans les banques et les bureaux de poste des sachets d'euros de valeur unitaire de 100 francs.

Pour la Municipalité, cette transposition n'est pas anodine.

Depuis quelques mois (et jusqu'au 17 février 2002), le service administratif gère une double comptabilité (comme beaucoup d'entreprises d'ailleurs). Et comme tout est simple, il faudra encore jongler avec les francs et les euros jusqu'à l'approbation du compte administratif 2001, en juin 2002, qui sera voté en... francs !

Le B.P. 2002 (Budget primitif) sera lui voté en mars 2002 en euro mais préparé avec un double affichage franc/euro. Toutes les autres opérations comptables de la commune seront traitées en euro. Une période transitoire où un surcroît de travail

pour le service administratif est sereinement attendu.

Tous les tarifs municipaux seront eux aussi transposés en euro. Ils devront être préalablement validés par le Conseil municipal.

Affaire suivie par J. Maréchal, Maire, A. Girault, Adjoint aux Finances et Maryse Cahart, chargée de la comptabilité municipale.


Rappel des dates des prochaines échéances liées à la transposition :


- A partir du 15 décembre : possibilité d'échanger dans les banques et les bureaux de poste des sachets d'euros de valeur unitaire de 100 francs.
- 31 décembre minuit : Fin de l'utilisation des chéquiers en francs
- 31 décembre minuit : introduction officielle des pièces et billets en euros
- 17 février 2002 à minuit : fin de tous les paiements en francs

Taux de conversion officiel : 1 euro = 6,55957 Francs.

Encore un petit outil pour avoir des repères pendant la phase d'adaptation :

euro	0,01	0,02	0,05	0,10
FRANC	0,07 F	0,13 F	0,33 F	0,66 F
0,15	0,20	0,40	0,50	1
0,98 F	1,31 F	2,62 F	3,28 F	6,56 F
2	3	4	5	6
13,12 F	19,68 F	26,24 F	32,80 F	39,36 F
7	8	9	10	20
45,92 F	52,48 F	59,04 F	65,60 F	131,19 F
30	40	50	60	70
196,79 F	262,38 F	327,98 F	393,57 F	459,17 F
80	90	100	200	500
524,77 F	590,36 F	655,96 F	1311,91 F	3279,79 F

 8 pièces de 1 cent (ou centime) à 2 EUR

 7 billets de 5 à 500 EUR

## TRI SELECTIF (COMMUNIQUE DU SMICTOM)

"Depuis juillet 2000, vous triez les emballages, les journaux-magazines, le verre et nous vous en remercions pour ce geste indispensable au recyclage et à la préservation de notre environnement.

En 2000, le SMITCOM de la région de Fontainebleau qui regroupe 21 communes a récupéré 520 t d'emballages triés, près de 9 kg/an/hab. et 480 t de journaux-magazines, environ 8 kg/an/hab. Ces résultats correspondent à la moitié de nos objectifs. Par contre, nous obtenons un bon résultat pour le verre avec 2270 t, soit 40 kg/an/hab, ce qui correspond à 120 % de nos objectifs.

Malheureusement, le verre est parfois souillé par de la tuile cuite, de la porcelaine.

Les emballages collectés transitent par le site de Samoreau avant d'être acheminés vers le centre de tri provisoire de Vaux le Pénil. De là, les emballages sont triés par types de produits pour être valorisés dans des entreprises de recyclage, agréées par Eco-Emballages : ainsi, les journaux-magazines sont traités près de Rouen, l'aluminium à Compiègne, l'acier dans le Val de Marne, le carton dans les Vosges et dans les Hauts de Seine, les plastiques chez Valorplast, le verre chez Saint Gobain dans l'Aisne.

Aujourd'hui, le mauvais tri occasionne un surcoût peu supportable par les contribuables. Il est donc indispensable d'améliorer la qualité des emballages et des journaux-magazines collectés.

C'est pourquoi à partir du 10 décembre, les bacs à couvercles jaunes contenant des ordures ménagères, des sacs plastiques, des déchets verts, des couches culottes, du polystyrène ne seront plus collectés.

Les bacs seront "scotchés" par un bandeau adhésif indiquant "erreur de tri" et un rapport d'incident sera adressé au SMICTOM indiquant les adresses non collectées. Une équipe se rendra sur le terrain afin de renseigner au mieux les habitants ayant un refus de collecte et de les aider à re-trier. Seul ce nouveau tri conforme au guide de tri permettra à nouveau la collecte. Pour préserver les coûts et maîtriser notre environnement, trions correctement."

## MEDICAMENTS A L'ECOLE

Afin d'éviter des situations embarrassantes, nous vous informons que l'animatrice de l'accueil périscolaire n'est absolument pas habilitée à prendre en charge des médicaments à administrer aux enfants (cf. les différents règlements intérieurs édités par la municipalité).

En cas de maladie, nous vous invitons à demander à votre médecin de privilégier les traitements du matin et du soir.

En vous remerciant de votre compréhension.

## Le coin des associations

### LE COMITE DES FETES ANIME LA VIE D'ECUELLES (COMMUNIQUE)

"Après la bourse aux vêtements et aux jouets du 17 novembre et le loto du 2 décembre doté de nombreux lots de qualité, le Comité des Fêtes organisait ainsi ses dernières manifestations pour l'année 2001.

Avant de se retrouver le samedi 16 février 2002 pour la soirée Saint Valentin, le Comité des Fêtes vous

souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux les plus chaleureux pour 2002.

Si vous désirez participer activement à l'animation et à la vie de la commune en apportant votre enthousiasme et vos idées nouvelles, venez nous rejoindre. Pour tout renseignement, prenez contact avec sa Présidente, Mme Koch, au 01 60 70 24 25.

Le bureau du Comité des Fêtes"

## Des nouvelles du District

### VEUEUX DANS LE DISTRICT

Veneux les Sablons, par une décision de son Conseil municipal du 13 novembre dernier et l'approbation du Conseil de District en date du 14 novembre, deviendra membre du District le 20 décembre prochain, après approbation de cette adhésion par toutes les communes du District et validation par le Préfet.

Après Thomery qui devrait devenir membre 1<sup>er</sup> décembre prochain, Veneux deviendra donc la 11<sup>ème</sup> commune membre du District.

Les études demandées par Montigny sur Loing et Champagne sur Seine sont en cours de réalisation. L'intégration de ces communes peut éventuellement être envisagée à terme.

### A LA DECOUVERTE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DES DEUX RIVES.

"La musique est le plus cher de tous les bruits"  
(Théophile Gauthier)

Le conservatoire des deux rives est une association créée en 1975 par JC Chardès. De Saint-Mammès, le conservatoire s'est d'abord étendu aux communes de Vernou et Moret, puis à l'ensemble des communes du District (future communauté de communes) de la région de Moret. Le conseil d'administration de l'association est actuellement présidé par Claude Testard. En 2000-2001, 210 élèves étaient inscrits (160 musiciens et 50 danseurs).

Objectif de l'association : permettre à ceux qui en ont le désir d'apprendre ou perfectionner l'étude d'un instrument ou de la danse.

D'autres activités ont été créées ces dernières années, notamment l'ouverture d'une classe d'orchestre pour développer le plaisir de jouer à plusieurs et accentuer la motivation. En complément de cette classe, les enfants ont pu participer à une répétition au sein d'un orchestre et comprendre le rôle d'un chef et le plaisir de jouer ensemble.

Dans le même esprit, Proquartet (centre européen de musique de chambre, basé à Fontainebleau) a

invité les élèves à une séance de travail d'un quatuor à cordes. En avril dernier, le violoniste Didier Lockwood a animé à Moret une master-class destinée aux élèves du Conservatoire. En juin, un concert inter-écoles du sud Seine-et-Marne a eu lieu ; pendant deux jours, une centaine de "musiciens en herbe" ont travaillé et donné un concert sous la baguette de Jean-Claude Casadessus, chef de l'orchestre national de Lille.

La musique étant faite pour être jouée, professeurs et élèves ont charmé les habitants de nos communes par des concerts, auditions, et galas de danse.

Les instruments enseignés : violon, hautbois, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, piano, batterie, saxophone, guitare, guitare électrique.

Une bourse aux instruments a lieu chaque année (renseignements : JC Paquier au 01 60 70 55 59, ou sur internet : <http://2rives.free.fr>)

Pour nous contacter :

- e-mail : [2rives@free.fr](mailto:2rives@free.fr)
- Web : <http://2rives.free.fr>
- C. Testard (président) : 01 64 23 26 63
- L. Dubreuil (directrice musicale) : 01 64 78 32 33
- S. Testard (responsable danse) : 01 64 23 26 63

### CHANGEMENT D'ADRESSE ET DECLARATION FISCALE (COMMUNIQUE DE LA CNAV)

Les retraités du régime général qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler, leur nouvelle adresse à la CNAV –Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse- avant la fin décembre.

De cette façon, les intéressés seront sûrs de recevoir à temps le montant de leur retraite à déclarer aux impôts pour l'année 2001.

En début d'année la CNAV adresse par courrier à ses 2 millions de retraités la somme qu'ils doivent déclarer aux impôts.

Or chaque année, près de 300 000 courriers reviennent à la CNAV avec la mention "n'habite plus à l'adresse indiquée" parce que les intéressés oublient tout simplement de signaler leur changement de domicile.

Ces personnes ne recevant pas le montant de leur retraite à déclarer aux impôts, sont dans l'obligation de téléphoner à la CNAV au dernier moment.

Pour éviter cette situation d'urgence, la CNAV insiste pour que les retraités signalent leur nouvelle adresse le plus rapidement possible.

Pour ce faire, il suffit d'adresser un courrier indiquant la nouvelle adresse et précisant le numéro de retraite à l'adresse postale suivant :

CNAV - 75951 PARIS cedex 19

## LES RESTOS DU COEUR C AMPAGNE 2001/2002

"Le centre des Restaurants du Cœur du District de Moret, ouvre au 31, rue de l'Orvanne à Ecuelles, pour la 8<sup>ème</sup> année, à dater du 11 décembre 2001 (ndrl : et jusqu'au 15 mars 2002), les mardis et vendredis, de 9h30 à 11h30, afin d'aider les familles les plus démunies, durant l'hiver.

Nos 23 bénévoles assurent les distributions de denrées, les approvisionnements aux entrepôts de Vitry, les livraisons ainsi que le fonctionnement du vestiaire.

Avec le soutien des Municipalités, nous serons prêts à vous accueillir, vous écouter et vous aider.

L'équipe des Restos."

"Les Restos du Cœur", 31, rue de l'Orvanne, Ecuelles.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIEES

Après la suppression de la fiche d'état civil et celle de la certification conforme maintenant le Gouvernement a décidé de supprimer les justificatifs de domicile pour les démarches administratives.

Nous vous rappelons les grandes règles régissant ces suppressions :

- Les fiches d'état civil, qu'elles soient individuelles ou familiales, sont supprimées. Elles ne doivent plus être demandées aux citoyens. Elles ne seront plus délivrées par les services municipaux.

Désormais, pour justifier de votre état civil, il suffit de présenter l'original ou la photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

- La certification conforme des photocopies de documents est supprimée.

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

- Les justificatifs de domicile sont supprimés. Vous n'avez plus à fournir ces documents. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité,
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur les listes électorales,
- l'inscription scolaire ou universitaire.

## Les Brèves

### RD 218

L'action menée par la Municipalité auprès du Conseil général porte enfin ces fruits : la réunion de démarrage du chantier de la RD 218 a eu lieu le vendredi 23 novembre.

Elle a réuni les principaux intervenants qui auront en charge la réfection de la voirie, les trottoirs, l'éclairage public et les aménagements paysagers.

Nous vous tiendrons prochainement informés du calendrier des travaux à venir.

### SECURITE INCENDIE (EXTRAIT DE LA NOTE D'INFORMATION DU SENATEUR FRANÇOIS AUX MUNICIPALITES)

Il est rappelé aux habitants l'obligation de ramoner les cheminées pour raison de sécurité.

Cette obligation est couverte par un Arrêté municipal.

### DATES A RETENIR :

COMITE DES FETES : dimanche 2 décembre, Loto à la salle Jean Mermoz

ECOLLES : samedi 15 décembre, samedi "libéré"

### INFOS PRATIQUES :

Téléphone Mairie : 01 60 70 55 04

Accueil téléphonique :

Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h00 à 12h00.

Horaire ouverture au public de la Mairie :

Lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Samedi : de 10h00 à 12h00, pour l'état civil uniquement.

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

(EXTRAIT)

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues, à la Mairie, jusqu'au 31 décembre 2001 inclusivement.

Les Jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront au plus tard le 28 février 2002, sont invités à déposer leur demande d'inscription.

Les électeurs trouveront tous les renseignements utiles en Mairie.

### ENLEVEMENT "ENCOMBRANTS" (1m<sup>3</sup> par foyer) :

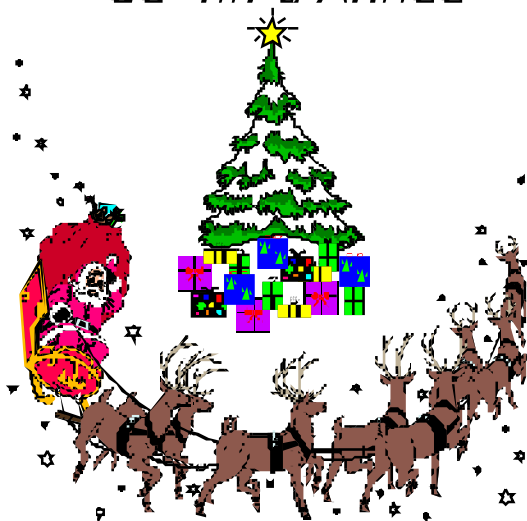
Vendredi 21 décembre.

Nous vous rappelons que vos "encombrants" doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de l'enlèvement et ne doivent pas rester sur le trottoir s'ils ont été déposés trop tard comme cette machine à laver le linge, rue de Charmois !

**COLLECTE DES DECHETS TOXIQUES** (Kangourou) :

Samedi 22 décembre de 16h à 18h30,  
rue G. Villette, parking face à la salle J. Mermoz

*Bonnes Fêtes  
de fin d'Année*



La Commission Information et Communication ainsi que tout le Conseil municipal vous souhaitent à tous  
de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Place publique - L'Écuellois

Conception et réalisation : Commission "Information et Communication"

Directeur de publication : J. MARECHAL - Impression : Mairie